Journal Officiel du District Artois N°822 du mardi 28 fevrier 2023

HEBDO FOOT ARTOIS

Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. ARTICLE 83 des REGLEMENTS GENERAUX
3. RAPPEL des DISPOSITIONS SUR LES DEROGATIONS
4. COMMISSION ETHIQUE – Réunion du 15 février 2023
5. COMMISSION COUPES SENIORS – Réunion du 27 février 2023
6. COMPETITION FOOTBALL ANIMATION
7. COMPEITIONS VETERANS
8. COMPETITIONS SENIORS
9. COMMISSION COUPES JEUNES – Réunion du 21 février 2023
10. GESTION des LITIGES SPORTIFS – Restreinte du 24 février 2023
11. TOURNOI et RASSEMBLEMENT HOMOLOGUE

DISCIPLINE
PROCHAINES REUNIONS

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :
¤ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
¤ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le VENDREDI 3 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 26 FEVRIER 2023, y compris les matchs arrêtés
→ Le VENDREDI 10 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 5 MARS 2023, y compris les matchs arrêtés
→ Le VENDREDI 17 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 12 MARS 2023, y compris les matchs arrêtés
→ Le VENDREDI 24 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 19 MARS 2023, y compris les matchs arrêtés
→ Le VENDREDI 31 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 26 MARS 2023, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.

ARTICLE 83 des REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT

CLUBS EN INFRACTION AVEC LES OBLIGATIONS CONCERNANT LES EQUIPES ENGAGEES

Situation au 21 février 2023

Rappel des dispositions :

> La possibilité d'accéder en division supérieure ou de se maintenir dans une division repose sur le respect des conditions minimales du nombre d'équipes engagées et terminant les championnats en fonction du niveau de l'équipe seniors A.

> La non-observation de ces dispositions entraine pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée l'impossibilité d'accéder en division supérieure si son classement en fin de saison le permettait ou la rétrogradation en division inférieure si le classement en fin de saison permettait le maintien.

> Une rétrogradation résultant des dispositions ci-dessus intervient en supplément d'une relégation sportive en division inférieure.

> Il est rappelé que les vétérans à 11 et à 7 n'entrent pas en ligne de compte pour la détermination des équipes, de même que les ententes seniors. Une entente en jeunes ou en féminines est décomptée pour une demi-équipe sauf pour les catégories U6 à U9 pour lesquelles la demi-équipe est validée par groupe indivisible de 6 licenciés.

> Les féminines et les U15 engagés en effectif réduit sont décomptés pour une équipe

D1

FC Bouvigny - Manque une équipe seniors

D4

US Mondicourt - Manque une équipe seniors
O Vendin - Manque une équipe de jeunes

D5

AJ Neuville - Manque une 1/2 équipe

D6

AEP Verdrel - Manque une équipe de jeunes pour accéder en D5
ES Ourton - Manque une équipe de jeunes pour accéder en D5
RC Bruay - Manque une équipe de jeunes pour accéder en D5

D7

JS Achiet - Manque une équipe pour accéder en D6
ES Roeux - Manque une équipe pour accéder en D6
US Valhuon- Manque une équipe pour accéder en D6

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.

Parution du mardi 28 février 2022

DEROGATIONS
Rappel des dispositions réglementaires

Textes de références :

Règlements Généraux : articles 91 – 92 - 93 - 93bis - 94

Annexes : 7.1 article 7 - 7.3 article 3 - 7.4.A article 5 - 7.4.B article 7 - 7.5 article 5 - 7.6.A article 8 - 7.6.B article 7 - 7.6.C article 8 - 7.6.D article 8 - 7.7 article 3 - 7.7ter article 3 - 11 article 5 - 17 article 3 à 6, 9, 14, 15.

PROCÉDURE FOOTCLUBS

L'indication du motif de la demande est impérative.

Pour les seniors (herbe et futsal), vétérans et féminines (à 11 et à 7), jeunes à 11

Demande avant le lundi 24 heures pour les matches du week end ou 5 jours avant pour les matches prévus en semaine.

Réponse du club adverse 3 jours avant le match (sans réponse dans ce délai la demande n'est pas prise en compte).

Décision du district (positive ou négative) 2 jours avant le match.

Pour les jeunes à effectif réduit, féminines et futsal autres, football d'animation

Demande le mercredi avant 24 heures pour les matches du week end ou lundi avant 24 heures pour les matches prévus en semaine.

Réponse du club adverse avant jeudi 12 heures (match du week end) ou mardi 12 heures pour les matches prévus en semaine.

Décision du district le vendredi 16 heures ou le mercredi 12 heures.

Changement de terrain :

Si le terrain n'est pas homologué : refus signifié au demandeur.

Autres cas : l'agenda est modifié généralement le changement apparait en plus sur la liste des modifications du vendredi 16 heures.

Niveau des décisions district

La demande et la réponse sont transmises au responsable de la compétition (département seniors ou jeunes, responsable futsal et vétérans, féminines, Foot animation).

La décision positive ou négative est transmise aux 2 clubs via le district.

L'agenda est rectifié si la réponse est positive.

HORS PROCÉDURE FOOTCLUBS

Changement de terrain :

Demande hors délai ou décision de la commission : parution sur la liste des modifications le vendredi à 16 heures.

Changement d'horaire :

La demande doit parvenir au district avec l'accord de l'adversaire.

La réponse est adressée aux 2 clubs jusqu'au jeudi soir et l'agenda est modifié.

Dans tous les cas la modification figure sur la liste des modifications publiée le vendredi à 16 heures.

Changement d'horaire à l'initiative de la commission

Dans la mesure du possible les correspondants district des 2 clubs sont informés.

Dans tous les cas la modification figure sur la liste des modifications du vendredi 16 heures.

L'agenda peut ne pas être rectifié.

Parution du mardi 28 février 2023

Changement de date

La demande doit parvenir au district avec l'accord de l'adversaire.

> S'il s'agit d'avancer la rencontre (sauf impossibilité) : La réponse est adressée aux 2 clubs jusqu'au jeudi soir et l'agenda est modifié.

Dans tous les cas la modification figure sur la liste des modifications publiée le vendredi à 16 heures.

> S'il s'agit de reculer la date : la demande est en principe refusée sauf cas particuliers et motivés.

Changement de date à l'initiative du district :

Les 2 clubs sont informés et un accord écrit est recherché.

MODIFICATIONS DEMANDÉES OU INTERVENANT PENDANT LA FERMETURE DU DISTRICT SOIT À PARTIR DU VENDREDI 17 HEURES

Information des 2 clubs (correspondant district).

L'agenda n'est pas rectifié.

Le Secrétaire Général :

Richard RATAJCZAK.

ETHIQUE

Réunion du :	Mercredi 15 février 2023
Président :	M. Jean DENEUVILLE -
Présents :	MM. Denis LAMORILLE – Serge PAUCHET – Claudian PHILIPPE – Jean Luc BERNARD –
Excusé :	M. André BARREZ -
Invité :	M. Patrice DESCAMPS – Président du FC LILLERS -

La Commission d'Ethique a souhaité rencontrer **Monsieur DESCAMPS** suite à son mail du 3 janvier adressé au District.

Dans un premier temps, un rappel de l'historique des échanges entre **Monsieur DESCAMPS** et le District a été fait.
Lors de ce rappel, le contenu d'un mail en particulier a été évoqué, car dans celui-ci, il y avait des propos excessifs de la part de **Monsieur DESCAMPS** envers le District.
La Commission d'Ethique a cependant considéré que ces propos n'étaient pas insultants comme mentionné dans le procès-verbal du Comité Directeur, mais que ceux-ci étaient quand même déplacés.

La genèse de ces mails avait pour origine une erreur administrative du District qui avait occasionné une non-réponse au club de **LILLERS** suite à une sanction de la Commission Juridique.
De ce fait, la commission a fait application de l'article 92 des Règlements qui justifie la sanction prise par la commission juridique afin d'apporter une réponse à **Monsieur DESCAMPS.**

La commission a ensuite proposé à **Monsieur DESCAMPS** d'apporter un éventuel rectificatif au procès-verbal du comité directeur du 31 janvier 2023, car celui-ci siégera à nouveau au début du mois de mars.

Néanmoins, Monsieur DESCAMPS se réserve le droit d'aller plus loin dans cette affaire.

Le Président e la Commission :
Jean DENEUVILLE.

Le Secrétaire de la Commission :
Denis LAMORILLE.

COUPES SENIORS

Réunion du :	Lundi 27 février 2023
Président :	M. Daniel SION -
Présents :	MM. Jean Marc BOUILLIET - Gérard COFFRE – Gilbert COPPIN – Francis DAUTREMEPUIS – Dominique GEENS – Eric GOOSSENS – André SOJKA –
Excusés :	Mme Micheline GOLAWSKI –
Assistent à la réunion :	MM. Alain DELHAYE – Marc TINCHON -

ORDRE du JOUR

- Coupe Artois Féminines à 11 - Elaboration des 8éme Finale.
- Coupes Futsal - Homologation 2éme tour Coupe Artois.
- Point sur les engagés en coupe Verdure au 27 février 2023.
- Elaboration du 8éme finale coupe Alain Verdure.
- Homologation des différents tours de Coupes Vétérans à11 et 7joués en février 2023.
- Homologation des tours de Coupes Seniors joués les 5 et 19 février 2023.
- Point sur les qualifiés en coupe François Plateau au 27 février 2023.
- Elaboration du tour d'ajustement coupe François Plateau.
- Programmation match retard coupe Lucas Cica.
- Point sur la coupe Seniors Ternois au 27 février 2023.
- Homologation des différents tours de Coupe Seniors Ternois joués en février 2023.
- Point sur les qualifiés pour les quart de finale au 27 février 2023.

FEMININES

Point sur les Clubs qualifiés en Coupe Artois - Challenge Evelyne BAUDUIN au 24 janvier 2023

Niveau R2 :

FC DAINVILLE -

Niveau D1 :

UF ARTOIS - FC BOUVIGNY - US GONNEHEM - FCF HENIN BEAUMONT (b) - ESD ISBERGUES - OLYMPIQUE LIEVIN - EC MAZINGARBE - US NOYELLES sous LENS - US ROUVROY - CSAL SOUCHEZ - VAUDRICOURT KSB - US VERMELLES.

Plus 3 équipes encore qualifiée en Coupe de la LIGUE : US BEUVRY (R2) - RC LENS (b) (R2) - FC LILLERS (R2).

Soit 16 équipes.

Elaboration des 8éme finale Coupe Artois Challenge Evelyne BAUDUIN le 19 mars 2023

Les équipes suivantes US BEUVRY (R2) - RC LENS (b) (R2) - FC LILLERS (R2) - étant encore qualifiées en Coupe de la LIGUE lors du tirage des 8éme de finale de la Coupe d'ARTOIS Féminines à 11 Challenge Evelyne BAUDUIN ne peuvent plus prendre part à la compétition, leur droit d'engagement leur sera remboursé. (Article 4, particularité 9 du Règlement des coupes).
Sont programmées 5 rencontres et 3 exempts.

FUTSAL

Homologation du 2er Tour Coupe Artois FUTSAL en semaine 7

6 rencontres programmées, 6 jouées, RAS.

Point sur les Clubs qualifiés pour 1er Tour Coupe Alain VERDURE Semaine 10 du 6 mars 2023 au 11 mars 2023

Niveau D2 :
FESTUBERT MELTING (b) - AS LA BASSEE FUTSAL (c) - ST VENANT FUTSAL (c) - ST VENANTAIS FUTSAL.
Niveau D3 :
AIRE FUTSAL (b) - AS SOURDS ARRAS - AC COURCELLES (b) - FC DOURGES (b) - AG GRENAY (b) - HERSIN COUPIGNY FUTSAL (b) - AFC NOEUX (b) - RAYA ESSARS FUTSAL.
Plus 1 équipe encore qualifiée en Coupe d'ARTOIS Futsal : BARLIN FUTSAL (b)
Soit 12 équipes.

Elaboration des 8éme finale Coupe Alain Verdure :

L'équipe suivante FC BARLIN (b) étant encore qualifiées en Coupe d'ARTOIS FUTSAL lors du tirage des 8éme de finale de la Coupe Alain VERDURE ne peut plus prendre part à la compétition, les droits d'engagement lui sera remboursé. (Article 4, particularité 9 du Règlement des coupes).
Sont programmées 4 rencontres et 4 exempts.

VETERANS

Homologation des Tours de Coupe Vétérans

L'ensemble des tours de coupes vétérans joués lors de la période du 28 janvier au 19 février 2023 sont homologués.

SENIORS

Homologation des différents tour de Coupes des 5 et 19 février2023

4éme Tour Coupe François PLATEAU
10 rencontres programmées - 1 rencontre reportée du 20 novembre 2022 - jouées -RAS.
Tour d'Ajustement Coupe Didier DEMANDRILLE
5 rencontres programmées - jouées - 3 Exempts - RAS.
Tour d'Ajustement Coupe Louis LETEVE
3 rencontres programmées - jouées - 5 exempts - RAS.
4éme Tour Coupe Lucas CICA
5 rencontres programmées - 4 rencontres jouées - RAS - 1 rencontre reportée - 2 rencontres reportées du 20 novembre 2022 jouées - RAS - 1 exempt.

Point sur les clubs qualifiés pour tour Ajustement Coupe François PLATEAU du 12 mars 2023 à 15 heures

Niveau R3 :
ES LABEUVRIERE -
Niveau 1 :
OS AIRE (b) - USO MEURCHIN - FC MONTIGNY.
Niveau 2 :
FC LILLERS - US MONCHY au BOIS - AS VIOLAINES.
Niveau 3 :
AAE AIX NOULETTE - ES ANGRES - US ANNEZIN - US GONNEHEM - FC HINGES - AS SAILLY LABOURSE.
Soit 13 équipes qualifiées.

Elaboration tour ajustement Coupe François PLATEAU

Le 12 mars 2023 à 15 heures
4 rencontres programmées - 3 exempts.
Le 8 avril 2023 à 15 heures
1 rencontre programmée.

Match reporté Coupe Lucas CICA

FC LA ROUPIE (b) / RC LOCON (b) du 19 février 2023 reporté au 12 mars 2023 à 15 heures.

TERNOIS

Calendrier SENIORS

Le 12 mars 2023 : Matchs reportés.
Week-End de Pâques le 10 avril 2023 : 1/4 Finale.
Le 30 avril 2023 : ½ Finale.
Finale la date sera précisée ultérieurement.

Homologation des tours de Coupes des 5 et 19 février 2023

Tour d'Ajustement - le 5 février 2023 :
2 matchs programmés - 1 joué - RAS - 1 reporté.
1/8 Finale le 5 février 2023 :
1 matchs programmés - 1 joué - RAS
1/8 Finale le 19 février 2023 :
7 matchs programmés - 3 joués - 1 forfait - RAS - 3 reportés.

Mise à jour calendrier

Les rencontres suivantes se dérouleront le 12 mars 2023 à 15 heures
Match A : Es Ourton / Us Pas (b)
Match 2 : Cs Pernes / Us Monchy Breton
Match C : Us Croisette / FC Valhuon se déroulera le 15 mars 2023 à 19 heurs
Match G : Sc Artésien (b) / Vainqueur Match 2 Cs Pernes / Us Monchy Breton à programmer
Quart de Finales le 10 avril 2023 à 15 heures
Match 1 : US BOUBERS / Vainqueur match C
Match 2 : Vainqueur match A / RC ATREBATE
Match 3 : Vainqueur match G / ES AGNY
Match 4 : ES FICHEUX / AS VALLEE TERNOISE
Demi-finales le 30 avril 2023 à 15 heures
Match A : Vainqueur match 4 / Vainqueur match 1
Match B : Vainqueur match 3 / Vainqueur match 2

Rappel de la Précision de la commission des coupes :

Afin d'éviter d'avoir plusieurs forfait lors des quart de finale, tout club faisant forfait à compter des 8éme de Finale de la coupe du Ternois ne pourra pas s'engager lors de la saison 2023/2024 dans cette compétition.

Clubs qualifiés pour les ¼ Finale des différentes coupes SENIORS :

Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN.

Niveau R3 : STADE BETHUNE (b) - JS ECOURT - US NOYELLES sous LENS - ASSB OIGNIES.

Niveau 1 : Esp CALONNE LIEVIN - ESD ISBERGUES.

Niveau 3 : OF ARRAS.

Niveau 6 : FC MERICOURT.

Coupe Didier DEMANDRILLE

Niveau 4 : STADE HENIN - US NOYELLES sous LENS (b).

Niveau 5 : ES BULLY les MINES (c) - AC NOYELLES GODAULT (b) - AOSC SALLAUMINES.

Niveau 6 : US CHTS AVION (b) - ES LAVENTIE (b).

Niveau 7 : AS KENNEDY HENIN.

Coupe Louis LETEVE

Niveau 4 : US ABLAIN - AS FREVENT - US IZEL les EQUERCHIN - AS MAROEUIL - US MONDICOURT - ES VAL SENSEE.

Niveau 5 : FC BEAUMONT - AS NEUVIREUIL.

Coupe Jean-Louis MALLEZ

Niveau 4 : ES ALLOUAGNE - AFCLL BETHUNE (b) - FC LA ROUPIE - ES LABEUVRIERE (b).

Niveau 5 : AS CAUCHY - ES HAILLICOURT - Int NORRENT FONTES.

Niveau 6 : AEP VERDREL.

Coupe Lucas CICA

Niveau 5 : STADE HENIN (b)

Niveau 6 : US NOYELLES sous LENS (c).

Niveau 7 : AS AUCHY les MINES (b) - FC LILLERS (c) - AS NEUVIREUIL (b) - AOSC SALLAUMINES (b) - ENT VERQUIN (b).

Plus vainqueur de la rencontre FC LA ROUPIE (b) (D7) RC LOCON (b) (D7).

Clubs qualifiés pour les ¼ Finale des différentes coupes VETERANS :

Coupe ARTOIS Challenge Jacques PENNINCK :

STADE BETHUNE - UC DIVION - SC ARTESIEN - FC HERSIN - Esp CALONNE LIEVIN - FC MONTIGNY - SC ST NICOLAS - US VIMY.

Coupe ARTOIS à 7

ES BULLY les MINES - JS ECOURT ST QUENTIN - ES LABEUVRIERE - USA LIEVIN - COS MARLES - AS SAILLY LABOURSE - RC KENNEDY VAUDRICOURT - RC KENNEDY VAUDRICOURT.

Coupe Léonce LOYEZ

AAE AIX NOULETTE - US BEUVRY - US BILLY BERCLAU - FC CHARCOT BULLY - US RUCH CARVIN - US CROISILLES - CS HABARCQ - AS LOISON.

Clubs qualifiés pour les ¼ Finale coupe FEMININES à 7 :

Coupe ARTOIS Féminines à7

AS AUCHY - AS BONNIERES - ES BULLY les MINES - FC LILLERS (b) - DR LAMBRES - Esp CALONNE LIEVIN - US ST POL - FC VERQUIGNEUL

Clubs qualifiés pour les ¼ Finale coupe FUTSAL :

Coupe ARTOIS FUTSAL

Niveau R2 : AS AVION FUTSAL - AC COURCELLES FUTSAL - MERICOURT FUTSAL

Niveau 1 : FC DOURGES - AS BASSEENNE FUTSAL (b) - PONT à VENDIN FUTSAL

Niveau 2 : FC BARLIN (b) - HERSIN COUPIGNY FUTSAL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le Président de la commission
Daniel SION

COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION

√ La journée N°5 Aller en U11 et U13 prévue le samedi 8 avril est avancée au samedi 1er avril 2023.

√ La commission conseille aux clubs de bien vouloir vérifier leurs engagements avant la reprise et d'avertir le secrétariat en cas d'éventuel problème.

Le Président de la Commission :
Alain DELHAYE.

Parution du mardi 28 février 2023

COMPETITIONS VETERANS

→ Forait général d'ES LABEUVRIERE en **VETERANS à 11 – GROUPE B** – Amende de 70 euros.

Le Président e la Commission :
Gérard DEBONNE

Parution du mardi 28 février 2022

COMPETITIONS SENIORS

PROGRAMMATION DES 11 ET 12 MARS 2023

SENIORS D2 – GROUPE B
USO Drocourt / US Monchy
US Pas / AS Violaines

SENIORS D3 – GROUPE A
US Gonnehem / US Hesdigneul
FC Hinges / FC Hersin

SENIORS D3 – GROUPE B
US Arleux / AAE Aix

SENIORS D3 – GROUPE C
CSAL Souchez / ES Anzin (b)

SENIORS D4 à SENIORS D7
Journée 9 Aller remise le 11 Décembre

SENOIRS D4 – GROUPE B
AFCL Béthune (b) / AS Barlin - inversé à BARLIN - Match retour à BETHUNE

SENIORS D7 – GROUPE C
AS Barlin (b) / US Ablain (b) - inversé à ABLAIN - Match retour à BARLIN

SENIORS D4 – GROUPE B
CS Pernes / AS Lillers (b) – remis à une date ultérieure

SENIORS D5 – GROUPE A
US Pas (b) / SCF Achicourt– remis à une date ultérieure

SENIORS D5 – GROUPE B
JF Guarbecque (b) / US Monchy Breton – remis à une date ultérieure

SENIORS D6 – GROUPE B
FC La Roupie (b) / Olympique Burbure (b) – remis à une date ultérieure
ES Ourton / US Ham– remis à une date ultérieure

SENIORS D7 – GROUPE C
RC Locon (b) / AJ Ruitz (b) – remis à une date ultérieure

Richard RATAJCZAK.

Parution du mardi 28 février 2023

COUPES JEUNES

Réunion du : A	21 février 2023
Présents :	MM. Jean Baptiste BEAUVENTRE – Alain DELHAYE – Michel KLECHA – Pierre MONTAGNE – Marc TINCHON –
Excusés :	MM. Jean DENEUVILLE – Pascal WATEL -

Les litiges ont été examinés par les Commissions des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS et de DISCIPLINE (Voir C.R.).

HOMOLOGATION DES RENCONTRES DU 28 JANVIER 2023

U16 Coupe ARTOIS (1er tour – 3ème journée)
2 rencontres programmées - 1 homologuée - 1 reportée.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES DES 4 ET 5 FEVRIER 2023

U18 - Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (4ème tour) :
11 rencontres programmées - 11 homologuées.

U18 - Coupe Philippe LEBAS (3ème tour) :
8 rencontres programmées - 6 homologuées - 2 rencontres en attente des résultats de Coupe ARTOIS du 4 février 2023.

U16 - Coupe ARTOIS (1er tour – 3ème journée)
1 rencontre programmée - 1 homologuée.

U16 - Coupe ARTOIS (2ème tour) :
8 rencontres programmées - 7 homologuées - 1 en attente du résultat du 1er tour.

U15 - Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (4ème tour) :
5 rencontres programmées - 5 homologuées - 3 exempts : OS AIRE – US BIACHE – ES SAINT LAURENT.

U15 - Coupe Gaston POUILLY (2ème tour) :
14 rencontres programmées - 14 homologuées - 1 qualifié en Coupe ARTOIS : US CARVIN RUCH

U15 à 8 - Coupe ARTOIS (1er tour) :
15 rencontres programmées - 15 homologuées - 1 exempt : A. AUBIGNY/SAVY

HOMOLOGATION DES RENCONTRES DES 11 ET 12 FEVRIER 2023

U18 - Coupe Philippe LEBAS (3ème tour) :
2 rencontres programmées - 2 homologuées.

U16 - Coupe ARTOIS (2ème tour) :
1 rencontre programmée - 1 homologuée.

ELABORATION DES PROCHAINS TOURS DE COUPES

Toutes les rencontres se dérouleront le week-end des 25 et 26 mars 2023 sur le terrain du club 1er nommé *(Date et horaire à consulter sur le site du DISTRICT*).

U18 Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (4ème tour) :
Reste 11 qualifiés - 3 rencontres programmées - 5 exempts : ES ANZIN – AG GRENAY – OLYMPIQUE LIEVIN – FC MONTIGNY - ASSB OIGNIES -

U15 - Coupe Gaston POUILLY (3ème tour) :
Reste 15 clubs qualifiés - 6 rencontres programmées - 2 exempts : ES LAVENTIE - AS VIOLAINES
L'US CARVIN RUCH qualifié pour les ¼ de finale de la Coupe ARTOIS ne peut plus participer à la Coupe POUILLY ; les droits d'engagement seront remboursés.

U15 à 8 Coupe ARTOIS (2ème tour) :
Reste 16 clubs qualifiés - 8 rencontres programmées.

QUALIFIES POUR LES ¼ DE FINALE

U18 Coupe Philippe LEBAS :
OC COJEUL – US CROISILLES – US GRENAY – CS HABARCQ/MAROEUIL – FC HINGES – RC LABOURSE – ES SAINT LAURENT (b) – AOSC SALLAUMINES

U16 Coupe ARTOIS :
OS AIRE – CS AVION (b) – AS BEAURAINS – FC CALONNE – AAE DOURGES – COS MARLES – SC SAINT NICOLAS – US VERMELLES (b)

U15 Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) :
OS AIRE – BETHUNE STADE (b) – US BIACHE – US CARVIN RUCH – UAS HARNES – OLYMPIQUE LIEVIN – ES SAINT LAURENT – SCPP WINGLES

Coupe du Ternois U18 (1er tour) :

Le samedi 29 avril 2023
AS VALLEE TERNOISE / A. AUBIGNY/SAVY BERLETTE A.
US MONCHY au BOIS / CS PERNES
2 exempts : SC ARTESIEN/RIVIERE – US HEUCHIN/LISBOURG

Coupe du Ternois U15 (1er tour) :

Le dimanche 30 Avril 2023
CS PERNES / AS TINCQUIZEL
US BOUBERS / SC ARTESIEN
2 exempts : US HEUCHIN/LISBOURG/VALLEE TERNOISE – US PAS en ARTOIS

CALENDRIER 2022/2023

29 et 30 avril 2023 : 1/4 de finale
18 mai 2023 (ASCENSION) : ½ finales
10 juin 2023 : Finale Coupe ARTOIS U15 à 8
17 et 18 juin 2023 : Finales
Finales du TERNOIS *(Dates à fixer)*

Marc TINCHON.

GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

Réunion du :	Restreinte du vendredi 24 février 2023
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présents :	MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Journées des 18 – 19 février 2023

SENIORS –D2 – GROUPE A

Rencontre 24730496 : USSM LOOS (b) / JF GUARBECQUE

Réserves d'avant match de GUARBECQUE, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club de LOOS, motif des joueurs du club de LOOS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 1/3
Amende de 17 € à GUARBECQUE.

SENIORS – D5 – GROUPE D

Rencontre 24762631 : AAE AIX (b) / FC HERSIN (b)

Réserves d'avant match d'AIX, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club d'HERSIN, motif des joueurs du club d'HERSIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 1/0
Amende de 17 € à AIX.

Rencontre 24762631 : AAE AIX (b) / FC HERSIN (b)

Réserves d'avant match d'HERSIN, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club d'AIX, motif des joueurs du club d4AIX, sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 1/0
Amende de 17 € à HERSIN.

SENIORS – COUPE DEMANDRILLE

Rencontre 25680860 : AOSC SALLAUMINES / USO MEURCHIN (b)

Réserves d'avant match de SALLAUMINES, sur la qualification et / ou participation de l'ensemble des joueurs du club de MEURCHIN, motif des joueurs du club de MEURCHIN, sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 7/1
Amende de 17 € à SALLAUMINES.

Parution du mardi 28 février 2023

SENIORS D6 – GROUPE C

Rencontre 24763178 : AS SALOME (b) / FC CUINCHY

1er forfait de CUINCHY
SALOME bat CUINCHY par forfait - score 5/0.
Amende de 25 € à CUINCHY
Match retour à SALOME

SENIORS D7 – GROUPE E

Rencontre 25053391 : FC BEAUMONT (b) / FC MERICOURT (c)

1er forfait de BEAUMONT
MERICOURT bat BEAUMONT par forfait - score 5/0.
Amende de 25 € à BEAUMONT

FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE A

Rencontre 25002938 : ASSB OIGNIES / SCPP WINGLES

1er forfait d'OIGNIES
WINGLES bat OIGNIES par forfait - score 5/0.
Amende de 15 € à OIGNIES

Rencontre 25002935 : OSC VITRY / E. FCM/USCA

1er forfait de l'E. FCM/USCA
VITRY bat E. FCM/USCA par forfait - score 5/0.
Amende de 15 € à E. FCM/USCA

FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE B

Rencontre 25003087 : ES SAINTE CATHERINE / ES BULLY

1er forfait de SAINTE CATHERINE
BULLY bat SAINTE CATHERINE par forfait - score 5/0.
Amende de 15 € à SAINTE CATHERINE

COUPE DU TERNOIS SENIORS

Rencontre 25642196 : US HEUCHIN-LISBOURG / US BOUBERS

Forfait d'HEUCHIN-LISBOURG
BOUBERS bat HEUCHIN-LISBOURG par forfait - score 5/0.
Amende de 12,50 € à HEUCHIN-LISBOURG

COUPE CICA SENIORS

Rencontre 25420516 : AS AUCHY (b) / I. NORRENT FONTES (b)

Forfait de NORRENT FONTES
AUCHY bat NORRENT FONTES par forfait - score 5/0.
Amende de 25 € à NORRENT FONTES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,
Marc TINCHON.

Parution du mardi 28 février 2023

TOURNOI et RASSEMBLEMENT HOMOLOGUE

26 février	RC SAINS	U10/U11

Parution du mardi 28 février 2023